

CONSEIL DE QUARTIER
VAL D'AURON – HAMEAU DE GIONNE – MAZIERES – PIJOLINS

Compte-rendu

Le conseil de quartier s'est réuni en assemblée plénière le mardi 19 avril 2016 à la salle polyvalente du Val d'Auron, sous la présidence de Mme Christelle PRENOIS.

Présents :

- Mme PRENOIS Christelle, Vice-présidente et Maire-adjoint de quartier,
- Mme MICHEL Marcella, Maire-adjoint,
- M. BOYER Jacques, M. DAUGY Daniel, Mme DESGRANGES Nicole, M. FORBEAU Michel, M. JARRY René, M. MARTINAT Robert, Mme PEROT Jacqueline, Mme PICHON Lysiane, Mme TOSOLINI Cécile, Titulaires ;
- M. DESAGES Pierre, Mme GILLET Claudine, M. PARIS Pascal, M. RAYON Marcel, Suppléants ;
- Mme MORIN Florence, Coordonnateur de la Démocratie Participative.

Excusés :

- Mme FELIX Irène, Conseillère Municipale;
- Mme AVILA Florence, Mme CHAMBON Paulette, M. FRANQUES Francis, Mme FRISON Annie, Mme SCHNEIDER Claire, Mme THIROT Catherine, M. THOMAS Dominique, M. TRAN Maxime, Titulaires ;

Absents :

- M. GUERINEAU Jean-Michel, Mme LIEVRE-GUINOT Mathilde, Conseillers Municipaux Suppléants ;
- Mme BRISSEZ Muguette, M. DESGRANGES Jean, Mme DURANTON PACE Flora, Mme HAUSS DESDIIONS, M. HAUSS François, M. HOUEMONT Jean-Pierre, M. SABOURAULT Robert, Titulaires,
- M. BOURDIN Jean-Claude, M. SERRA Michel, Mme SIMONNIN Fabienne, Suppléants.

Mme Christelle PRENOIS, Maire-Adjoint – Vice-Présidente de quartier, ouvre la séance à 18h20 et cite les excusés.

I- Validation du compte-rendu

Madame la Vice-Présidente interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'a été faite. Il est donc approuvé à l'unanimité.

II – Sujet commun proposé par M. le Maire : l'aménagement d'un espace de loisirs sur le lac du Val d'Auron

Mme la Vice-Présidente donne la parole à M. Emmanuel BAJARD, Directeur des Espaces Verts et de l'Environnement.

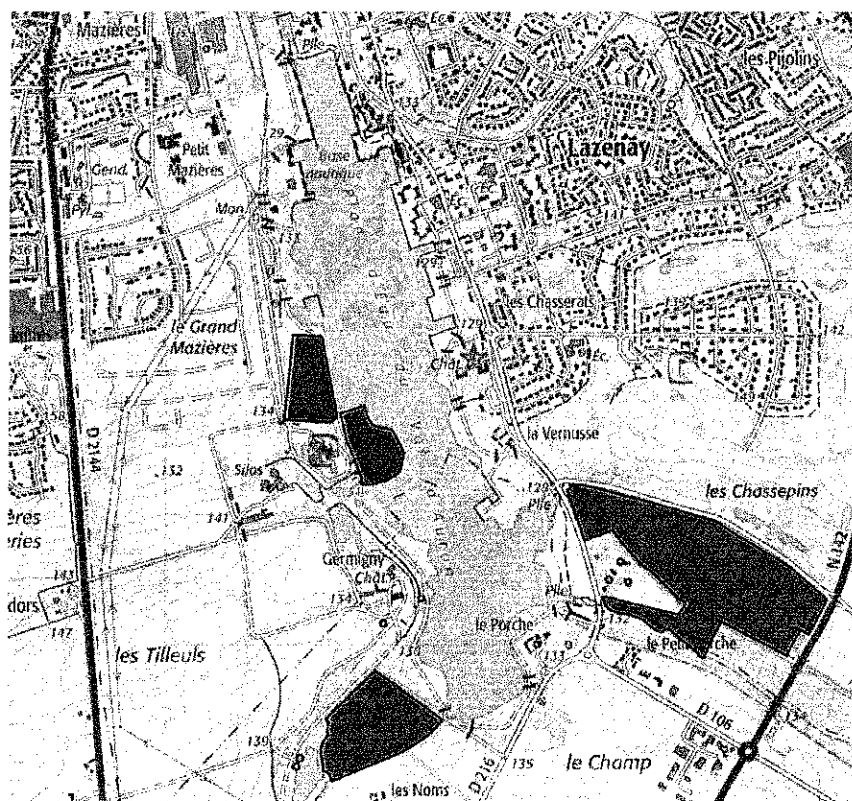
En effet, M. le Maire a promis lors de sa campagne électorale la réalisation d'une étude sur la faisabilité d'une zone de baignade au Lac d'Auron.

M. BAJARD explique bien à l'assemblée qu'aujourd'hui la municipalité ne peut pas assurer la présence d'une baignade. En effet, des tests de qualité de l'eau et des autorisations nécessaires sont en cours d'instruction pour 2017 – 2018. Cette procédure s'étale sur une ou deux années.

Au préalable, un espace de loisirs sera aménagé sur un site choisi selon plusieurs critères :

- être situé sur le territoire de la ville de Bourges
- être à proximité d'autres équipements de loisirs
- bénéficier d'une capacité importante de stationnement
- ne pas nuire aux sites naturels protégés (arrêté de protection de biotope - Espace Naturel Sensible)

Par conséquent, cet espace se situera à proximité des terrains de tennis et de la base de voile, voir ci-dessous :





La programmation des travaux par les services de la Ville de Bourges est la suivante :

- ❑ Concertation avec les usagers du site (associations de pêcheurs – clubs de sports)
- ❑ Travaux :
 1. Abattage d'une quarantaine d'arbres pour dégager l'emprise nécessaire et apporter de la transparence visuelle (sécurité).
 2. Terrain de pétanque : 30 m / 8 m
 3. Terrain de beach volley : 20 m / 12 m
 4. Coin pique-nique : 8 tables bois, 4 corbeilles béton.
 5. Mise en place du sable de la plage : 1 300 m² (60 m x 22 m)
- ❑ En parallèle :
 1. Analyses qualité de l'eau (1 année avant baignade potentielle)
 2. Modification de l'arrêté réglementant les usages sur le plan d'eau (plaisance, sports, tourisme).

Cette opération s'élève à 113 500 euros pour l'année 2016.

Concernant la zone de baignade, Mme JAMET précise que cette opération demande plusieurs étapes à franchir et émet une réserve selon la qualité de l'eau :

- Approbation par arrêté réglementant les usages (durée de la procédure de 1 à 2 ans),
- Terrassement de la mise à l'eau de la plage si faisabilité,
- Poste de surveillance,
- Sanitaires.

En outre, des analyses en continu de la qualité de l'eau seront nécessaires pour l'ouverture d'une baignade même si la faisabilité est possible.

.....

Le débat est ouvert.

Un membre souhaite savoir si les tables de pique-nique seront en bois ou en béton.

M. BAJARD indique que l'option de base est pour celui du bois mais M. le Maire n'a pas pris sa décision.

Une personne rappelle que le Conseil de Quartier a obtenu l'autorisation de réparer les barbecues au niveau de l'ancienne plage. Ce projet inclue-t-il l'installation de barbecues ?

M. BAJARD explique que ces équipements ne sont pas prévus dans la première phase de cet aménagement. Toutefois, M. le Maire est favorable pour l'installation des barbecues. Cependant, M. BAJARD précise que ce type d'équipement collectif est rare à la vente. En effet, les barbecues au bout du lac ont été construits par les services. Cette demande est en cours d'étude.

Un conseiller s'interroge sur l'emplacement des tables de pique-nique par rapport au soleil. Souvent sur les aires de repos, les tables se trouvent au soleil. Il serait intéressant de mitiger avec des emplacements ombragés.

M. BAJARD précise que les tables ne seront pas forcément installées en dessous des arbres. Toutefois, un déplacement sur site est prévu pour apprécier les meilleurs emplacements en fonction de l'ensoleillement.

Un membre demande les dimensions de la plage.

M. BAJARD indique que l'espace prévu sera de 60 mètres par 22 mètres.

Une personne s'interroge sur le type de sanitaires utilisés.

M. BAJARD affirme que la municipalité a fait le choix de toilettes sèches avec un système de récupération d'eau pour se laver les mains.

Les membres sont très satisfaits de ce choix.

III- Projet d'un film sur la mémoire du Val d'Auron

M. Emmanuel MICHARD représente l'association « Fil du Faire ». Ce groupe de techniciens audiovisuels produit et réalise des films sur la mémoire des quartiers de Bourges. Deux films ont déjà été créés : la cité-jardin de l'Aéroport et les quartiers Nord (portraits d'habitants qui ont vécu la rénovation urbaine).

Depuis 2 ou 3 ans, des ateliers vidéo s'effectuent sur le quartier avec les éducateurs de rue de l'ACEP. Cette activité a montré un déficit d'images à l'intérieur même du quartier.

C'est pourquoi aujourd'hui l'association « Fil du Faire » a pour objectif de réaliser un documentaire audiovisuel sur le quartier du Val d'Auron, avec comme axes principaux :

- travailler sur l'histoire et les mémoires
- montrer le quartier autrement, en le valorisant,
- rendre acteur les habitants sur le travail de mémoire.

Ce projet est financé par le Contrat de Ville, l'Etat, la Ville de Bourges, la DRAC, la CAF et les bailleurs OPH du Cher et France Loire.

Ce projet sera différent des autres. L'association souhaite mettre en avant les habitants et les rendre acteurs du projet. Ce documentaire demandera un travail d'enquête sur la mémoire du quartier et pour cela les techniciens souhaitent constituer différents groupes d'habitants. Ainsi, la caméra suivra et filmiera les participants à l'occasion de leur enquête. Le film restituera ce travail sur une durée de 52 minutes. Par conséquent, le documentaire sera découpé en 12 ou 14 séquences de 2 à 4 minutes.

M. MICHARD précise que ce documentaire permettra de briser les préjugés, de valoriser l'humain et la notion de « vivre ensemble ». Certains pensent que le quartier du Val d'Auron est trop jeune pour avoir une histoire. M. MICHARD veut prouver le contraire notamment en exposant le patrimoine industriel du quartier.

Le projet est en phase de constitution des groupes d'habitants qui se composeront de personnes de tous âges, de toutes catégories socioprofessionnelles, le but étant de réaliser un maillage/ brassage des gens. Les groupes ne sont pas limités en nombre. Certains se sont déjà formés : le Point Rencontre Jeunes, la classe option Patrimoine du collège Jean Renoir et l'école primaire Jules Ferry. A côté de cela, les bailleurs sociaux souhaitent proposer quelques habitants de leurs structures.

M. MICHARD propose ainsi aux conseillers de quartier de participer à ce projet soit en constituant ou intégrant un groupe, soit en propageant l'information pour obtenir des témoignages, récupérer des documents tels que des photos et films.

.....

Un membre fait remarquer que les jeunes du PRJ doivent être intéressés par ce projet.

M. MICHARD explique qu'actuellement les jeunes sont surtout motivés pour créer la bande son, car le PRJ possède un studio. L'association « Fil du Faire » souhaite solliciter un peu plus les jeunes à la fois dans le travail de mémoire et dans leur vision actuelle du quartier.

Un conseiller souligne sa déception sur le discours de M. MICHARD. Cette personne a l'impression que le documentaire débutera son sujet sur une image négative du quartier pour amener son message vers une image positive. Elle n'est pas d'accord avec ces propos. Elle habite le Val d'Auron et se sent bien dans son quartier. En effet, ce quartier tranquille et paisible possède ses contraintes mais ce n'est pas une raison pour lui donner une image négative. Elle demande à M. MICHARD d'être très vigilant dans le message que veut faire passer le documentaire.

M. MICHARD s'excuse et approuve sa réflexion.

Un membre trouve passionnant le projet et propose que des jeunes interviewent des personnes plus âgées sur la mémoire relative au canal. C'est un sujet qui pourrait être très intéressant.

M. MICHARD indique qu'une scène est prévue.

Une personne propose également d'évoquer l'histoire de la piscine Robinson, avec la baignade militaire.

M. MICHARD précise à l'assemblée que sa présence à ce conseil a pour objectif de recueillir leurs propositions et leurs idées. Leurs connaissances et leurs expériences seront enrichissantes à ce travail d'enquête.

Les conseillers de quartier souhaitent connaître la prochaine étape de la démarche.

M. MICHARD explique qu'une première réunion de travail aura lieu le 3 mai prochain avec les différents financeurs et les membres des groupes. A partir de cette rencontre, une méthode de travail sera définie.

Mme MORIN propose qu'un ou deux membres assistent à cette réunion pour représenter le Conseil de Quartier. M. PARIS et Mme DESGRANGES se portent bénévoles pour assister à la réunion du 3 mai à 14 heures à BOURGES AGGLO SERVICES.

Mme la Vice-Présidente remercie M. MICHARD pour son intervention.

IV – Voirie / Aménagements & Infrastructures

La commission a essentiellement travaillé sur le projet du maillage des pistes cyclables demandé en Conseil Interquartiers. Les membres profitent de cette séance pour soumettre leurs travaux à l'assemblée et valider ensemble les propositions qui seront transmises à la réunion du 11 mai prochain en groupe de travail interquartiers.

Ainsi, le rapporteur expose leur dossier et interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques.

- Document en pièce annexe.

Une remarque a été faite pour suggérer l'implantation de panneaux de signalisation indiquant le nombre de kilomètres et le temps par rapport à une distance.

La commission souhaite rappeler aux utilisateurs les règles du Code de la Route. Mme MORIN précise que le Conseil de Quartier Aéroport a fait la même remarque et que le comité de rédaction des Nouvelles de Bourges prendra en considération cette demande.

Un membre propose de mettre en avant le vélo comme un moyen de transport et non comme un loisir lors de cette rencontre. Il faudrait développer cette pratique dans ce sens.

Mme la Vice-Présidente remercie la commission pour leur travail.

V – Animation Cohésion sociale

La commission est en attente de la diffusion du résultat de l'enquête auprès des habitants dans les Nouvelles de Bourges. Mme MORIN précise que l'article paraîtra dans l'édition du mois de mai. Les membres regrettent que le questionnaire ne puisse pas être intégré avec l'article. Cet outil de communication aurait pu viser les personnes non interrogées.

Aujourd'hui, la commission a mis en évidence un certain nombre de besoins en terme d'animation et de cohésion sociale. Certaines tendances ressortent de cette enquête et les membres souhaiteraient développer un événement, celui de la fête des voisins qui pourrait être envisagé en 2017.

La commission regrette le manque de participation des membres. Actuellement seules trois personnes restent actives au sein du groupe de travail. Il serait intéressant d'avoir de nouveaux volontaires au sein de l'instance.

Mme MORIN en profite pour indiquer que le renouvellement par moitié aura lieu le 2 juillet prochain et de nouveaux membres seront présents dès septembre pour apporter une nouvelle dynamique au Conseil de Quartier.

VIII- Questions diverses

Mme la Vice-Présidente poursuit en exposant le projet de libre expression artistique de M. CHARPAGNE, Maire-Adjoint. Ce dernier propose à chaque Conseil de Quartier de suggérer des sites pour créer des murs d'expressions. Ces lieux peuvent être existants comme un ancien transformateur, un mur urbain ou un espace sur lequel un mur d'expression peut être monté.

L'assemblée cite ainsi différents lieux :

- Murs autour de Lahitolle,
- Murs autour de Baudens,
- Mur de l'enceinte du lycée Jacques Cœur, côté rue de Gionne,
- Monter un mur d'expression le long du grillage situé sur le parking de la piscine Robinson,
- Le bloc sanitaire de la piscine Robinson,
- La façade de la bibliothèque / boulangerie, côté aire de jeux pour enfants.

Toutefois, les membres mettent en garde la municipalité sur le choix de ces lieux. En effet, cette action doit être gérée avec vigilance vis-à-vis du voisinage. Par exemple le mur de l'enceinte du lycée Jacques Cœur, il serait intéressant de concerter les habitants de la rue de Gionne.

Mme PRENOIS explique que ce projet est encadré et les riverains seront concertés.

Mme MORIN recueille ensuite les candidatures pour le renouvellement de la moitié des membres. Elle précise que le nombre de postes ouvert est de :

- 6 hommes et 6 femmes titulaires
- 3 hommes et 3 femmes suppléants.

Aujourd'hui, les candidats sont les suivants :

- | | |
|---------------------|---------------------|
| - Florence AVILA | Jacques BOYER |
| - Nicole DESGRANGES | Daniel DAUGY |
| - Claudine GILLET | Pierre DESAGE |
| - Jacqueline PEROT | Michel FORBEAU |
| - Lysiane PICHON | Pascal PARIS |
| | Marcel RAYON |
| | Maxime TRAN |
| | BOURDIN Jean-Claude |
| | SERRE Michel |

5 femmes

9 hommes

Etant donné que le nombre de candidatures n'est pas supérieur au nombre de places disponibles, un tirage au sort sera tout de même organisé pour différencier les hommes titulaires des suppléants à la séance du mois de juin. Tandis que les femmes seront nommées titulaires.

Mme PRENOIS clôt la séance à 20 heures et invite les membres au prochain Conseil de Quartier le jeudi 2 juin 2016 à 18h15, dans la salle polyvalente du Val d'Auron.

Vu le 5.05.2016

Mme Christelle PRENOIS
Vice-Présidente

